

Le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) : un outil de lutte contre l'espionnage technologique particulièrement adapté aux PME qui travaillent avec la Défense

Le dispositif PPST s'adresse tout particulièrement aux PME technologiques à la recherche d'un dispositif à la fois simple et juridiquement robuste dans le cadre de la protection de matériels (prototypes...) ou d'informations (R&D, innovation...) et ce, en liaison étroite avec les services spécialisés.

Ce dispositif s'appuie notamment sur la création de zones à régime restrictif (ZRR) dont l'accès est réglementé et soumis à une autorisation administrative, ainsi que par la mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) basée sur les préconisations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Au sein du ministère des Armées, le dossier de création d'une ZRR est instruit par la Direction générale de l'armement (DGA) en liaison avec la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD).



Protection juridique	L'intrusion constitue un délit.
Protection physique	Adaptée aux besoins et aux moyens.
Recrutement	Avis favorable après enquête administrative.
Prestataires	Enquête administrative portant sur la personne morale et les personnes physiques.
Stages	Avis favorable après enquête administrative.
Visites	Accord du responsable avec accompagnement de la personne.
Évolution de la structure capitalistique ou juridique	Doit être signalée. Des mesures de protections additionnelles peuvent être préconisées.
Sécurité des systèmes d'information	Mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI).

Contact : Direction générale de l'armement (DGA) dga-ssdi.visit.fct@intradef.gouv.fr

Téléchargez le Guide d'hygiène informatique édité par l'ANSSI [LIEN](#)

Références :

Décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du Code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation.

Arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation.

Circulaire interministérielle du 7 novembre 2012 de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la Nation.

« La protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation (PPST) : outil de lutte contre l'espionnage technologique ». DPID. Mai 2017.

Vous recevez cette Fiche Entreprises & Défense (FED) suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Fiche Entreprises & Défense

Fiche Entreprises & Défense (FED) un outil de travail proposé par l'Association des entreprises partenaires de la Défense

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdim.

Comité de rédaction : Pascaline Abdim, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.

Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

La diffusion et la mise en ligne de ce document sont autorisées, sous réserve que celui-ci ne soit pas modifié. Tous droits réservés.